

## ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires :

A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES :

De droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires :

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>ie</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,  
20 Août 1873.

## LA PRUSSE EN ESPAGNE.

L'année 1868 est certainement celle où il aurait été le plus facile à la France de réparer un peu l'équilibre européen détruit à Sadowa.

C'est pendant cette année que l'opposition du sud de l'Allemagne s'est montrée la plus vive et la plus puissante.

Si, d'une part, nous avions eu une diplomatie, et si, de l'autre, nous avions eu notre armée dans un meilleur état de préparation, le moment eût été exceptionnellement favorable pour une action intelligente et ferme.

M. de Bismarck le savait à merveille. On l'a dit et démontré à Napoléon III, mais l'empereur Napoléon n'avait rien de ce qu'il fallait pour saisir l'occasion. Il caressait le rêve d'une conquête du Rhin, ce qui rendait impossible de profiter des dissensions allemandes ; il était mal renseigné par ses diplomates ; ni eux ni lui n'étaient de taille à comprendre que pour combattre l'œuvre révolutionnaire de M. de Bismarck, la révolution était la pire des politiques.

Il faut convenir, au reste, que Napoléon III avait plus d'efforts à faire qu'un autre pour se placer sur un terrain favorable aux vrais intérêts de la France. M. de Bismarck lui avait dérobé ses propres armes : c'est pour préparer un allié au grand Prussien, c'est pour affaiblir notre allié le plus indispensable et le plus naturel que nos soldats avaient versé leur sang et que nos trésors avaient été dépensés.

Si l'on se place au point de vue surnaturel, il était équitable que l'homme qui avait tendu la main à l'Italie excommuniée fût à son tour frappé de la malédiction divine ; mais il n'y avait besoin pour cela d'aucun miracle.

L'unité italienne menait forcément à l'unité allemande ; la défaite de l'Autriche en 1859 préparait celle de 1866 ; la pente était fatale et, toute considération religieuse ou morale mise à part, les secours prêtés à Victor-Emmanuel étaient de véritables attentats politiques contre l'avenir de notre pays.

Cette pensée n'a rien de neuf, et depuis nos malheurs elle n'a plus rien d'obscur pour quiconque possède une étincelle de patriotisme. Il est toujours utile cependant de la redire, et si j'y reviens aujourd'hui, c'est pour rappeler certains faits que je crois propres à faire mieux comprendre le dernier incident prusso-espagnol.

Si incapables que fussent Napoléon III et ses hommes d'Etat de savoir comment s'y prendre pour arrêter l'essor de la Prusse, ils sentirent bien qu'il y avait quelque chose à faire.

Ils ne pouvaient pas non plus se dissimuler que l'Italie était une gêne. La question romaine était une impasse : on n'osait ni livrer Rome, ni l'abandonner complètement, et la Prusse, de son côté, était parfaitement résolue à ne rien négliger pour que cet embarras nous restât sur les bras.

Or, précisément en 1868, le bruit se répandit que l'empereur Napoléon avait trouvé un expédient pour sortir des difficultés de la question romaine.

Par suite, disait-on, d'une entente avec la reine Isabelle, le corps d'occupation français serait remplacé par un corps espagnol,

et, une fois les mains libres de ce côté, nous aborderions la grande question allemande.

M. de Bismarck n'avait jamais douté un instant qu'une guerre entre la France et la Prusse fût inévitable ; il s'y préparait sans relâche et en 1868, je le répète, il se savait dans des conditions mauvaises. Il n'était pas prêt ; il était bien moins sûr que deux ans plus tard d'entraîner toute l'Allemagne à sa suite ; il était en même temps moins renseigné sur ce qui nous manquait.

Bien plus au courant que nos diplomates du mal que nous aurions pu lui faire, il fut un moment sérieusement inquiet. Actif, décidé, parfaitement convaincu que « la fin justifie les moyens, » il résolut à tout prix de ne pas nous laisser la ressource d'une alliance espagnole.

Au mois de septembre, pendant que l'empereur Napoléon visitait le camp de Châlons, Guillaume fit un discours assez guerrier pour faire baisser toutes les Bourses ; c'était le 18 de ce mois que Napoléon III et Isabelle devaient se rencontrer une première fois à Saint-Sébastien ; ils se reverraient ensuite à Biarritz, disait-on, pour y conclure les derniers arrangements relatifs à Rome.

La reine d'Espagne se mit en route à l'époque convenue... Le 20, l'amiral Topete se révolta avec la flotte, tandis que Serrano « se prononçait » avec une partie des troupes. Le 30, Isabelle II avait cessé de régner.

On a constaté depuis que l'amiral et son complice avaient disposé de sommes d'argent considérables. On a souvent affirmé que cet argent venait de Berlin, mais, en pareil cas, les preuves sont difficiles à fournir.

Ces soupçons sont peu à peu tombés dans l'oubli ; Prim s'est emparé des affaires, et deux années se sont écoulées sans qu'il fût question en public des rapports entre la Prusse et l'Espagne.

En 1870, M. de Bismarck était prêt ; la candidature Hohenzollern arriva précisément au moment voulu pour nous jeter dans la guerre.

M. Thiers a prétendu depuis que Prim avait seul imaginé ce prétendant au trône espagnol, mais M. Mercier a prouvé qu'il n'en était rien, et la correspondance de M. Benedetti, de son côté, a révélé que le projet était déjà ancien.

Nous avons recommencé à oublier l'Espagne, et nous avons eu tant d'autres soucis plus pressants que cela est fort naturel.

Amédée nous était à peu près indifférent : il satisfaisait la Prusse, car tout Italien est propre à servir les intérêts de nos ennemis ; mais le Savoyard était si mal assis sur son trône de rencontre que personne ne le prenait au sérieux.

Sa chute a fait hausser les épaules et n'était faite pour émouvoir personne.

La pauvre Espagne s'est débattue depuis dans une lente agonie. Aux mains de ses libéraux elle ne sera jamais redoutable pour personne, et aussi longtemps qu'elle se déchirera de ses propres mains, M. de Bismarck n'aura aucun motif pour s'occuper d'elle d'une façon suivie.

Il n'en serait pas de même si elle redevenait monarchique et surtout chrétienne.

La France est bien affaiblie, mais moins qu'on ne l'avait espéré ; elle est bien révolutionnaire et s'intitule république, mais elle est si capricieuse qu'elle est capable de tout.

N'a-t-elle pas renvoyé le cher petit Thiers qui avait la bonhomie de s'adresser à M. de Bismarck pour avoir des renseignements sur la politique européenne ?

Ne pourrait-on pas craindre que l'agitation cléricale ne finisse par amener une restauration ?

Deux branches de la maison de Bourbon rétablies à la fois, ce serait fort grave !

Pendant que le grand Prussien faisait ces réflexions, ou d'autres analogues, les télégrammes les moins suspects ont peu à peu laissé entrevoir que la cause carliste, bien loin d'être morte, prospérait d'une manière inattendue.

Pour comble de malheur, les libéraux s'étant brouillés avec les rouges, ceux-ci sont devenus à leur tour redoutables. Le rouge mène au blanc ou au noir et, en outre, le rouge est d'un mauvais exemple... Vous vous rappelez ce que je vous disais il y a quelques jours des ébahissements causés à l'Allemagne par les succès de l'Internationale en Espagne !

M. de Bismarck n'est pas homme à s'ébahir, et tandis que ces sujets raisonnaient à perte de vue sur les étrangetés du peuple espagnol, il intervenait sans mot dire et entraînait dans le vif de la question.

La capture de la *Vigilante* par le *Frédéric-Charles* est arrivée tout aussi à point que la chute d'Isabelle ou la candidature Hohenzollern.

Il est vrai que la *Gazette de l'Allemagne du Nord* a déclaré officieusement que le commandant du *Frédéric-Charles* avait agi sans instructions ; mais elle s'efforce d'établir, dans le même numéro, que tout autre navire de guerre aurait également saisi un bâtiment armé et portant « un pavillon inconnu sur les mers. »

Le capitaine Werner, s'il est désavoué, ne sera donc pas bien sévèrement puni ; il est même probable qu'il fera, tôt ou tard, une brillante carrière.

Il est faux que le fait d'un pavillon inconnu soit considéré comme une preuve suffisante de piraterie ; la qualification de pirate donnée par le prétendu gouvernement espagnol aux navires insurgés était absurde et fautive de tous points.

Un pirate pille les navires de toutes les nations : un armement, fût-il irrégulier, dirigé par les sujets d'un pays contre le gouvernement même légitime de ce pays, ne constitue en aucun cas un fait de piraterie. C'est un acte de révolte, et voilà tout.

Je ne suis certainement pas un défenseur du principe de non-intervention, mais je constate qu'un acte hostile, commis par une puissance étrangère contre les révoltés d'un autre pays, est un acte d'intervention.

Il n'y a pas de phrases ni de sophismes qui puissent rien changer à cela.

La Prusse a donc fait acte d'intervention en Espagne.

Si le but qu'elle se proposait est atteint dès à présent, elle désavouera son officier et tout sera dit.

Si le coup est manqué, nous verrons infailliblement apparaître un de ces jours un nouvel incident.

On a reparlé de la candidature Hohenzollern. Si elle est nécessaire, il se peut qu'elle revienne sur l'eau, mais c'est là un moyen extrême.

Ce qu'il faut, pour le moment, c'est que les carlistes ne triomphent pas. Dans ce but, il faut que les troupes de la nouvelle République puissent se consacrer librement à leur destruction, et la diversion des rouges devient une gêne.

Cela suffit, sans aller chercher de grandes combinaisons politiques, pour expliquer l'intervention actuelle.

L'incident, tel qu'il est, va donner lieu à

des pourparlers diplomatiques ; il est probable qu'on proposera de Berlin une entente générale pour traiter en pirates les navires de l'Internationale.

Pourquoi ne l'obtiendrait-on pas ? Il y a de bonnes raisons à invoquer, la mesure peut aisément passer pour une mesure d'ordre public.

En attendant mieux, cela ne laisserait pas que d'avoir son utilité, et je ne vois pas pourquoi, un beau matin, un navire de Charles VII ne serait pas qualifié navire de l'Internationale noire.

Ce qui est bien certain, c'est que M. de Bismarck continue sans relâche sa guerre à tout ce qui est monarchique et chrétien : l'anarchie espagnole pouvant servir les carlistes, il s'efforcera de la faire cesser.

S'il était à notre place, je vois bien ce qu'il ferait. Il est vrai qu'il a opéré un grand vide dans nos caisses, mais pourtant... Malheureusement nous sommes loin de savoir placer nos fonds avec autant d'à-propos que le chancelier de Guillaume.

B. D'AGREVAL.

## Chronique générale.

Le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, a passé dimanche l'après-midi au château de M. Dompierre, dans la vallée de Chevreuse.

\*\*

D'après l'*Evénement*, le comte de Paris aurait écrit et signé la formule de renonciation et d'hommage qu'il a remise à son royal cousin.

\*\*

Le *Constitutionnel* assure que le gouvernement serait assez disposé à réintégrer le prince Napoléon dans son grade de général de division ; on ajoute même que le prince recevrait immédiatement un commandement en Algérie.

\*\*

Il paraît qu'on va faire, par ordre du ministre de la marine, des expériences comparatives pour se rendre compte si un bon navire en bois dure plus ou moins de temps qu'un bon navire en fer.

La question doit être résolue d'une façon officielle.

\*\*

La mort de M. de Rincquesen, député du Pas-de-Calais, porte à treize le nombre des sièges vacants à l'Assemblée. Voici, par ordre alphabétique des départements, la liste des députés à remplacer :

Aube. — M. Lignier, démissionnaire.

Aude. — MM. Brousse et de Guiraud, décedés.

Finistère. — M. le comte de Tréveneuc, décedé.

Loire. — M. Dorian, décedé.

Nièvre. — M. Thurigny, élection annulée.

Pas-de-Calais. — M. de Rincquesen, décedé.

Puy-de-Dôme. — M. Moulin, décedé.

Haute-Garonne. — M. d'Auberjon, décedé.

Haute-Saône. — M. le duc de Marmier, décedé.

Seine-Inférieure. — M. Vitet, décedé.

Seine-et-Oise. — M. de Jouvencel, décedé.

Guadeloupe. — M. Rollin, démissionnaire.

Il a été décidé que le travail de construction des nouveaux forts de Paris commencerait irrévocablement le 15 du mois prochain. On estime qu'il durera dix mois environ.

Les nouveaux forts sont, comme on sait, au nombre de vingt deux, et le cercle sur la circonférence duquel ils se trouveront aura 55 kilomètres de diamètre.

Le siège de Paris sera dès lors impossible.

Il est question d'un prochain règlement d'administration publique, relatif à l'impôt sur le papier, qui viendrait modifier les conditions du décret du 28 novembre 1871, rendu en vertu de la loi du 4 septembre 1871, et les mettre en harmonie avec les prescriptions de la loi votée le 21 juin dernier.

M. Nélaton, après avoir été à deux doigts de la mort, va de mieux en mieux, et peut être considéré aujourd'hui comme à peu près hors de danger.

Tels sont, du moins, dit *Paris-Journal*, les renseignements que nous donne un de ses meilleurs amis.

On se rappelle le voyage que le docteur Nélaton a fait jadis à Caprera, lorsqu'il a eu à extraire du pied de Garibaldi la fameuse balle reçue à Aspromonte.

En guise de remerciement à l'habile chirurgien, le général des chemises rouges avait envoyé son portrait, accompagné d'une dédicace écrite de sa main :

*Garibaldi au docteur Nélaton, son sauveur.*

Ce portrait et sa légende, le docteur Nélaton avait fait placer le tout dans son cabinet.

Ainsi, tant qu'a duré l'Empire, les clients du savant praticien ont pu apercevoir cette image.

Premier chirurgien de Napoléon III et membre du Sénat, M. Nélaton n'hésitait pas à exhiber ce cadre quand il y avait de l'indépendance à le montrer.

Mais le jour où Garibaldi, tendant la main aux hommes de la Commune, pactisait par lettre avec les assassins des généraux et des otages, le portrait envoyé de Caprera a disparu pour toujours.

Le fait était bon à dire, et nous le disons.

On mande de Troyes :

Un incendie considérable s'est déclaré samedi soir dans la commune de Boulages, arrondissement d'Arcis : 24 maisons et 29 granges brûlées.

Deux hommes blessés gravement.

Une centaine d'habitants sans asile.

Causes inconnues.

On lit dans la Presse :

Nos confrères du *Gaulois* ont eu, pour le 15 août, une idée qui leur a valu, dit-on, un immense succès de vente. Ils ont supposé un 15 août futur, et ils ont raconté la fête du rétablissement de l'empire. Cette fiction a beaucoup amusé le public, et le numéro du *Gaulois* a remplacé le feu d'artifice qui naguère réjouissait tant les Parisiens.

L'agence Havas annonce, dans ses correspondances de province, que cette plaisanterie a été mal prise en haut lieu. On avait dit, en effet, qu'il avait été question de mesures sévères contre le *Gaulois*.

Heureusement il n'en était rien. Les ministres les moins bonapartistes ont compris qu'il n'y avait qu'à rire de ce jeu d'esprit.

Mais on raconte à ce sujet un curieux incident. Un ancien fonctionnaire du 4 septembre, qui a eu de l'avancement sous M. Thiers, et qui n'a pas encouru de disgrâce depuis le 24 mai, se serait rendu auprès du maréchal de Mac-Mahon, et lui aurait affirmé que, pour satisfaire au sentiment public, il fallait au moins suspendre le journal, qui, par une criminelle fiction, faisait mourir M. Thiers sur une barricade.

— Un gouvernement, aurait-il dit, doit toujours faire respecter les régimes qui l'ont précédé.

Le maréchal aurait simplement et finement répondu « qu'il se garderait bien de

donner à M. Thiers une satisfaction dont il n'a nullement besoin, et qui, d'ailleurs, paraîtrait une sévère leçon pour le chef d'Etat qui n'a jamais eu la pensée de punir les outrages à ses prédécesseurs. »

Le *Courrier de Lyon* raconte que samedi dernier, à la Croix-Rousse, le général Bourbaki, accompagné d'un aide-de-camp, revenait à cheval d'une tournée d'inspection des postes en faisant caracolier son cheval.

Un sieur Perrin, employé au chemin de fer, se mit à proférer tout haut des injures contre le général.

Le commissaire de police, qui se trouvait à quelques pas de là, a fait arrêter Perrin, qui a été conduit au dépôt de la sûreté, sous l'inculpation d'outrage à l'armée.

L'*Ere nouvelle* nous apporte le récit suivant du voyage de M. le maréchal de Mac-Mahon à Tarbes :

M. le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, est arrivé lundi à Tarbes par le train de deux heures trente. Il était accompagné de M. le général du Barail, ministre de la guerre; de M. le général Forgerot, président du comité d'artillerie, du colonel Vasse, chef du service d'artillerie au ministère de la guerre et d'un colonel d'état-major. Le maréchal avait trois chefs d'escadron d'artillerie pour officiers d'ordonnance et un capitaine de la même arme pour aide-de-camp.

Le maréchal-président a été reçu, à son arrivée, par M. le préfet, M. le général commandant l'artillerie à Tarbes, les députés du département et autres hauts fonctionnaires.

Quoique l'arrivée du Président de la République n'ait été connue que quelques heures avant, une foule énorme encombrait les abords et l'avenue de la gare, avide de contempler les traits de l'illustre maréchal.

Immédiatement après son arrivée, il s'est rendu, avec toute sa suite, à l'hôtel de la Paix, tenu par M. Clavierie, où des appartements avaient été retenus.

Une demi-heure après, le maréchal-président s'est rendu à l'arsenal dans une voiture de place avec sa suite, où il a été reçu par M. le colonel de Reffye, directeur des ateliers de construction. Le maréchal s'est rendu compte de tous les travaux et a, à plusieurs reprises, témoigné sa satisfaction à M. le directeur. Il a aussi parlé cordialement avec un grand nombre d'ouvriers.

Ensuite, il a visité plusieurs établissements, principalement les haras et les casernes de l'artillerie et de la remonte.

Le maréchal est rentré vers sept heures à l'hôtel de la Paix où un dîner de cinquante couverts avait été préparé. Il y avait à sa table une partie des hauts personnages de la ville et des environs.

Mardi matin, à cinq heures, le maréchal de Mac-Mahon s'est rendu avec sa suite au polygone, où de grandes expériences d'artillerie ont été faites en sa présence.

Le duc de Magenta est arrivé sur le champ du tir un peu avant six heures du matin. Il était précédé d'un piquet de gendarmerie et du 24<sup>e</sup> régiment d'artillerie, qu'il a rejoint et dépassé au haut de la côte Ibos.

Point d'escorte, point de ces signes extérieurs qui révèlent la puissance souveraine. Un bréack plus que modeste, emprunté à l'établissement des haras de Tarbes, conduit par un employé de haras et attelé de deux chevaux seulement, portait *César et sa fortune*. Le ministre de la guerre accompagnait le maréchal.

Arrivé sur le champ du tir, le Président de la République française a mis pied à terre et s'est immédiatement dirigé vers les fortifications en terre, où se trouve une pièce d'aspect modeste destinée peut-être à un grand avenir.

A cette heure matinale, la route et le tir étaient déserts. Des cultivateurs, la faux sur le dos, voilà ce que le maréchal a pu rencontrer en route. Le tir était gardé par des sentinelles à cheval placées de cent mètres en cent mètres.

Les curieux, en fort petit nombre et presque tous paysans, se sont installés sur les talus des fossés qui bordent le camp. De là, ils ont pu, tout à leur aise et sans jumelles, admirer le glorieux chef de l'armée française; ils l'ont vu causer familièrement avec les servants et les chefs de pièce.

On a tout d'abord tiré cette pièce dont je vous parlais tout à l'heure. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est l'affût qui élève et

abaisse le canon à volonté, pour lâcher un coup et s'abriter ensuite derrière le parapet. On a tiré deux coups seulement avec cet engin inconnu que les cultivateurs ont pu prendre pour une batteuse, tant il en a l'air, avec son canon qui ressemble à la cheminée couchée de la batteuse à vapeur, et son affût assez semblable à la machine. Puis est venu le tour des pièces ordinaires, tirées d'abord régulièrement, puis par feu à volonté.

Après ce petit exercice, le maréchal a disparu pour se transporter vers l'endroit où tombent les projectiles. On ne l'a plus revu; il était rentré à Tarbes par Ossun.

Le *Siècle* nous apprend que M. le ministre de l'instruction publique vient de prendre l'arrêté suivant, relatif aux livres qui peuvent être introduits dans les écoles :

« Le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts,

» Vu l'article 4 de la loi du 26 mars 1873,

» Arrête :

» Art. 1<sup>er</sup>. Tout auteur ou éditeur qui voudra obtenir qu'un ouvrage puisse être introduit dans les écoles publiques devra en déposer trois exemplaires au ministère de l'instruction publique et des cultes, avec une demande signée de lui.

» Le ministre ne fait examiner que les ouvrages imprimés.

» Art. 2. Les ouvrages déposés, si le ministre estime qu'il y a lieu, seront renvoyés, pour être examinés, à une commission composée des inspecteurs généraux des trois ordres et de membres nommés par le ministre.

» Art. 3. Chaque ouvrage est l'objet d'un rapport écrit et signé fait à la commission par un de ses membres.

» La commission délibère sur chaque rapport et émet l'avis qu'il y a ou qu'il n'y a pas lieu d'autoriser l'introduction de l'ouvrage dans les écoles publiques.

» Art. 4. Les commissaires sont tenus de faire leur rapport dans le délai d'un mois, après la réception de l'ouvrage qui leur est soumis. Dans le cas où ils ne l'auraient pas fait, le volume est remis de droit à un autre examinateur.

» Art. 5. La liste des ouvrages que le ministre, après l'examen de la commission, a reconnus pouvoir être introduits dans les écoles publiques, est adressée aux membres du conseil supérieur de l'instruction publique, en même temps que la lettre portant convocation pour la session prochaine.

» Pendant cette session, tous ces ouvrages sont renvoyés, avec les rapports et les avis de la commission, au conseil supérieur de l'instruction publique, qui, sur le rapport d'un de ses membres, donne son avis sur l'admissibilité des ouvrages.

» Le ministre statue définitivement.

» Art. 6. Dans l'intervalle des sessions du conseil, le ministre peut, après avoir pris l'avis de la commission dans les formes tracées par l'art. 3 ci-dessus, interdire l'usage d'un livre dans les écoles libres.

» Le conseil supérieur reçoit connaissance de cette décision dans la forme prescrite par l'art. 5, et il est appelé, dans sa plus prochaine session, à donner son avis sur cette interdiction.

» Art. 7. Les auteurs et éditeurs qui entendent faire usage de l'autorisation qui leur est accordée sont tenus de reproduire textuellement, en tête de l'ouvrage, les termes mêmes de l'autorisation ministérielle, et de ne faire aucun changement dans les éditions successives de leur ouvrage, sans être pourvus d'une autorisation nouvelle, le tout sous les peines de droit.

» Art. 8. Un exemplaire de chacun des ouvrages introduits dans les écoles publiques avec l'autorisation du ministre est conservé dans la bibliothèque du ministère.

» Tous les exemplaires en circulation doivent être conformes à l'exemplaire déposé; cet exemplaire doit être signé *in varietur* par le ministre et par l'auteur ou l'éditeur.

» En cas de dissemblance, l'autorisation accordée est retirée *ipso facto*, indépendamment des poursuites judiciaires qui pourront avoir lieu contre le délinquant.

» A. BATBIE. »

Le *Siècle* ne nous donne pas son avis sur cet arrêté, dont les sages et fermes dispositions nous paraissent louables. Nous ferons seulement remarquer qu'il n'intéresse que les livres destinés aux écoles publiques.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

L'administration municipale s'est chargée de la sépulture des trois infortunées victimes de l'incendie de lundi, et a invité, par lettres particulières et par un avis inséré dans les journaux, la population à se joindre au cortège.

Ce matin, à 8 heures, le clergé de Saint-Pierre s'est rendu à l'Hospice général pour faire la levée des corps.

La compagnie de pompiers formait la haie à droite et à gauche du corbillard, qui renfermait les trois cercueils.

Le deuil était conduit par M. Bodin, maire, et M. le général Thornton. Derrière eux, marchaient M. le Sous-Préfet de Saumur, M. le Président du tribunal civil, M. le Procureur de la République, les membres du tribunal civil, le tribunal de commerce, les membres du conseil municipal. M. le général était accompagné des officiers du cadre, des officiers d'instruction et des sous-officiers.

L'église Saint-Pierre était remplie par le cortège et un grand nombre de nos concitoyens. La plupart des conseillers municipaux ont assisté au service religieux; un petit nombre seulement, qui n'a pas cru devoir entrer, s'est tenu sur la place Saint-Pierre.

Le cortège a traversé les rues de la ville entre une double haie d'habitants émus et recueillis en présence des restes de cette famille entière qui a fini si tristement.

Au cimetière, M. Bodin maire, a prononcé le discours suivant, que nous sommes heureux de reproduire :

« Messieurs,

» Je vous remercie de vous être rendus à cette triste cérémonie.

» Ceux que nous accompagnons à leur dernière demeure étaient de modestes artisans, des humbles parmi les humbles, et, cependant, magistrats, officiers, fonctionnaires de tous ordres et citoyens de tous rangs se pressent autour de leurs tombes.

» Pourquoi ce concours inusité, ce nombreux cortège? C'est qu'il ne s'agit pas seulement d'un deuil de famille, mais d'un deuil public pour notre cité; c'est qu'il est un sentiment qui fait battre toutes les poitrines, celui de l'humanité; c'est qu'il est une puissance devant laquelle tous les fronts s'inclinent, celle du malheur. Et est-il un malheur plus grand, plus navrant que celui de cette pauvre famille qu'aucun dévouement n'a pu arracher à une mort horrible?

» Ils étaient là, le père, la mère, un jeune fils de treize ans, goûtant, après les labeurs du jour, les douceurs d'un premier sommeil.

» Bonne nuit! s'étaient-ils sans doute dit avant de fermer les yeux; et, tout à-coup, ils s'éveillent, entourés d'un cercle de flammes. Plus d'issue? Si, l'espace!...

» Et c'est le père qui se charge d'y précipiter sa femme et son enfant, pour s'y jeter après eux.

» Ah! quelles poignantes angoisses, quelles frayeurs indicibles dans les courts instants qui ont précédé cette résolution désespérée!...

» Dieu! qui vois tout, toi seul connais leurs pensées, leurs souffrances dernières. Mais qui de nous ne se la figure pas et peut s'empêcher d'en frémir?

» Qui peut se soustraire à cette pensée terrifiante :

» Si c'étaient les miens!...

» Si c'était moi!...

» Ici, Messieurs, s'affirme un sentiment qui est au-dessus de la pitié; l'homme n'est plus simplement compatissant; il sent sa faiblesse et éprouve un besoin invincible de resserrer le lien qui l'unit à son semblable: ce sentiment est celui de la solidarité humaine; c'est lui qui nous unit en face de ces trois tombes, dans une communion d'idées que les règles d'une bienséance conventionnelle seraient impuissantes à créer, mais que la crainte et le respect du malheur imposent.

» De là à l'amour vrai du prochain, la distance n'est pas grande.

» Et si tel est l'enseignement qui ressort de notre présence en ce saint lieu, rendons grâce à ces pauvres victimes, qui, du fond de leur tombeau, nous disent comme le Christ: « Aimez-vous les uns les autres! » Et puissent-elles, sûres d'être entendues, reposer en paix! »

Hier, toute la journée, une pompe a dû rester rue Haute-Saint-Pierre, pour verser de l'eau sur les décombres qui se rallumaient à chaque instant.

Le déblaiement a commencé aussitôt. Ce n'était, en grande partie, que des pièces de charpente carbonisées.

La cause de ce sinistre n'est pas bien connue. D'après certaines versions, un des locataires aurait pénétré avec une lumière dans un cabinet noir rempli de cotrets.

Plusieurs de nos concitoyens, MM. Chicotteau, montée du Fort, Collin, employé de commerce chez M. Gaborit, Puisot, chez M. Duteil-Molvau, Delile, chez M. H. Chanlouineau et Maurice, Marchand, chez MM. Beissat frères, se sont réunis pour faire une quête à domicile en faveur des victimes non assurées de l'incendie de lundi soir.

Leur première journée a été très-fructueuse. Les personnes qui seraient oubliées sont priées de verser leur offrande entre les mains de l'un des quêteurs désignés ci-dessus.

La répartition se fera d'après les besoins et l'importance des pertes de chaque incendié, et avec le concours de M. le maire et de M. le curé de Saint-Pierre.

Puisque les malheureux qui ont péri si affreusement ne peuvent plus recevoir de secours temporels, les dépositaires de la quête se feront un devoir de payer les quelques petites sommes que l'on dit être dues, par eux, à quelques commerçants de notre ville.

Il y avait hier adjudication des travaux à exécuter au collège de Saumur. Aucun adjudicataire ne s'est présenté.

La musique du 32<sup>e</sup> ligne n'est arrivée que ce matin à Saumur.

Les engagements pour nos courses sont nombreux, et parmi les concurrents inscrits on parle de chevaux en renom, ce qui ne peut manquer d'attirer dans notre ville grande affluence d'étrangers.

Lundi, à l'ouverture de la session du conseil général de Maine-et-Loire, M. le comte de Civrac a été élu président par 24 voix, sur 29 votants. M. Chevalier a obtenu 2 voix, M. Max-Richard 2. Il y a eu un bulletin blanc.

Ont été nommés vice-présidents : M. Bruas par 27 voix, M. le comte de Maillé par 17.

Ont été nommés secrétaires : M. Gennevraye par 27 voix, M. de Soland par 26.

M. Durfort de Civrac a pris place au fauteuil de la présidence.

L'honorable député a prononcé un discours dans lequel il a fait l'éloge de M. le baron Le Guay, naguère encore préfet du département de Maine-et-Loire.

On annonce que les travaux d'établissement du chemin de fer de Nantes à Laval commenceront d'ici à très-peu de temps. Des dispositions sont prises pour qu'ils soient poussés avec une grande activité.

Dimanche, vers dix heures du soir, dit l'*Indépendance*, de Nantes, un incendie qui menaçait de prendre des proportions considérables, a éclaté sur la route de Clisson, maison Collin, dans un grenier contenant une dizaine de milliers de foin, serré depuis quinze jours seulement.

L'alarme, promptement donnée, a amené sur les lieux du sinistre quatre pompes, servies avec empressement par un grand nombre d'habitants du quartier et des pompiers.

A minuit, tout danger avait disparu. La malveillance est étrangère à ce sinistre.

Les dégâts sont évalués de 12 à 15,000 francs, couverts par une compagnie d'assurances.

M. Maillard, banquier à Mamers, a été condamné pour banqueroute frauduleuse à dix-huit mois de prison ; mais, comme ancien sous-préfet de Mamers du 4 septembre, il a obtenu de faire sa prison à la prison cellulaire de la Santé au lieu d'aller à la prison centrale de Fontevault, comme le commun des condamnés.

On lit dans *Paris-Journal* :

« Quand on se promène sur les bords de la Loire, parsemés d'un si grand nombre de monuments historiques, l'usage veut qu'on s'arrête au moins deux heures au château de Chambord. Le gardien, qui sert aussi de cicerone, montre mille choses intéressantes : le cabinet de François I<sup>er</sup>, la pièce où eut lieu la première représentation du *Bourgeois gentilhomme*, la chambre à coucher du maréchal Maurice de Saxe, l'aïeul de George Sand, un boudoir de Louis XV, une salle destinée aux portraits de famille, etc.

» Il y a aussi une pièce où se trouve exposé tout ce qui a servi à l'enfance du comte de Chambord, le propriétaire actuel. Entr'autres choses, on aperçoit là, en raccourci, bien entendu, tous les ustensiles et toutes les armes qui sont nécessaires à un polytechnicien pour devenir artilleur, la forge, l'enclume, la fonderie, les boulets, les canons. Cette curieuse collection est un cadeau que le marquis de Talaret demanda à Charles X la permission de faire au duc de Bordeaux, quand il avait huit ans, c'est-à-dire deux ans avant la Révolution de Juillet.

» En 1870, pendant nos désastres, Blois et Tours ayant été occupés par l'ennemi, le château de Chambord devint un campement de Prussiens. Deux pièces du petit musée d'artillerie disparurent alors, cachées probablement dans les sacs de nos vainqueurs.

» Il ne manquait pas de pillards dans l'armée de Frédéric-Charles. »

ECOLE SPÉCIALE MILITAIRE DE SAINT-CYR.

Concours d'admission pour 1873.

Les épreuves écrites pour l'admission à l'École spéciale militaire ayant été faites par toute la France les 3, 4, 5, 6 et 7 juin, les examens oraux, dont l'ouverture a eu lieu à Paris le 21 juillet, continueront dans les départements à dater du 25 août.

Sur la seule publication du présent avis, les candidats doivent se tenir pour avertis et se rendre dans celui des centres où ils ont le droit de subir les épreuves orales.

Les candidats de chaque centre devront se présenter à sept heures du matin, aux jours indiqués ci-dessous, dans les locaux affectés ordinairement aux examens. Il sera fait un appel de ces candidats, et les épreuves orales commenceront immédiatement après l'appel.

Chaque candidat subit les examens par devant quatre examinateurs, dont deux l'interrogent sur les parties scientifiques, les deux autres sur les parties littéraires. Ces quatre examinateurs commenceront les examens dans chaque centre de notre contrée le jour fixé par les dates ci-après :

A La Flèche, le 25 août.  
A Rennes (Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Morbihan, Vendée), le 30 août.

A Tours (Charente-Inférieure, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret et Vienne), le 5 septembre.

Nota. — Les candidats qui ont demandé à subir les épreuves orales dans une ville qui n'est pas centre d'examen, devront se rendre au centre auquel ressort la ville demandée. Exemple : Un candidat qui aurait demandé Poitiers devra se rendre à Tours.

CHEMIN DE FER DE LA VENDÉE.

Tarif spécial pour les transports en petite vitesse du sel marin en sacs.

La Compagnie des chemins de fer de la Vendée a l'honneur d'informer le public qu'elle vient de soumettre à l'homologation de l'Administration supérieure le tarif ci-après pour le transport en petite vitesse du Sel marin en sacs :

Prix par 4,000 kilogrammes (frais de chargement, de déchargement et de gare compris) des Sables-d'Olonne (gare maritime) à Chinon, 9 fr. 50.

NOTA. — Les marchandises expédiées de ou pour une station non dénommée ci-dessus, comprises entre les deux stations dénommées, jouiront du bénéfice du présent tarif spécial, en payant pour la distance entière depuis la dernière station dénommée située avant le lieu de départ, jusqu'à la première station dénommée située après le lieu de destination, si la taxe ainsi calculée est plus avantageuse pour les expéditeurs que celle du tarif général.

Conditions du présent tarif. — Les transports sont faits sans garantie de la Compa-

gnie pour les avaries et déchets de route.

La Compagnie se réserve le droit de prolonger à sa volonté de cinq jours au-delà des délais réglementaires pour le transport des marchandises à petite vitesse, la durée du transport faisant l'objet du présent tarif spécial.

L'application du présent tarif spécial reste d'ailleurs soumise aux conditions du tarif général de la Compagnie en tout ce qui n'est pas contraire aux dispositions particulières qui précèdent.

AVIS IMPORTANT. — Les prix du présent tarif ne sont appliqués qu'autant que l'expéditeur en fait la demande expresse sur la note d'expédition ; à défaut de cette demande préalable, l'expédition sera taxée de droit aux prix et conditions des tarifs généraux de la Compagnie.

La Roche-sur-Yon, le 15 août 1873.

REUNION COMMERCIALE D'ORLÉANS.

Dimanche s'est tenue à Orléans la réunion commerciale annuelle. Des représentants de Paris, Chartres, Le Mans, Etampes, Angers, Poitiers, Bourges, Issoudun, Toulouse, Montauban, Lyon, Mulhouse, la Charente-Inférieure, la Vendée et de quelques maisons du Nord, s'y étaient rendus.

On y a traité un nombre d'affaires assez considérable, aux conditions suivantes :

Farine consommation. — Il n'y a eu d'affaires traitées par chaque meunerie que des ventes faites dans la localité. Chaque place, offrant assez de débouchés à la meunerie locale, les ventes faites ici l'ont été de 83 à 84 fr. pour les farines premières, et 80 à 82 pour les farines bis-blanc.

Quelques lots de farine seigle traités pour l'Alsace, 4,000 balles environ, aux prix de 33 à 34 fr., gare d'Orléans ou environnantes.

Blés de Saumur. — Offres assez nombreuses à des prix élevés ; le nombre des vendeurs étant plus considérable que celui des acheteurs, quelques blés ont été traités de 47 à 48 fr. les 120 kil. dans nos gares.

Le Centre faisait quelques offres ; mais les blés sur ces places valant de 31 à 32 fr. les 80 kil., elles l'étaient à de hauts prix. Il a été traité par le commerce de l'Alsace quelques blés de Dauphiné, de 37 50 à 38 fr. les 100 kil. dans les gares de cette provenance.

Seigles. — Quelques seigles vieux en magasin ici ont trouvé preneurs, toujours pour l'Alsace. Le principal acheteur de ce grain payait de 23 à 23 50 les 100 kil., gare de départ ; seigle nouveau, peu d'offres, la récolte de ce grain étant presque nulle.

Orges. — Offres du Centre, mais à des prix élevés de 24 à 24 50 les 100 kil. Ce prix étant plus élevé que ceux cotés à Paris, le commerce de cette place s'est abstenu. Peu d'offres traitées pour ce grain. Le Dauphiné a également vendu des orges pour l'Alsace de 23 25 à 23 50 en ses gares.

Avoines. — Ce grain donne lieu à des appréciations diverses, de sorte que les cours ont été assez réguliers. Offert dès le commencement de la réunion à 19 fr., dans les gares de Beauce et du Centre, les acheteurs se montraient en grand nombre et par de fortes quantités ; les prix s'élevèrent successivement de 19 à 20 fr., soit livrables septembre, soit sur 4 ou 6 mois de septembre, soit sur 8 mois de novembre.

Les audiences de vacation du tribunal civil de l'arrondissement de Saumur sont fixées de la manière suivante :

La 1<sup>re</sup>, le samedi 13 septembre ;  
La 2<sup>e</sup>, le samedi 27 septembre ;  
La 3<sup>e</sup>, le samedi 11 octobre ;  
La 4<sup>e</sup>, le samedi 25 octobre.  
La rentrée est fixée au lundi 3 novembre 1873.

AVIS.

Les deux jours de courses, dimanche et mardi, il y aura un pont établi sur le Thouet, au bac de Bagneux, pour entrer dans l'hippodrome.

THÉÂTRE.

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé il y a quelque temps, M. Henri Chantilly revient prendre possession du théâtre de Saumur pour trois jours seulement, dimanche 24, lundi 25 et mardi 26, à l'occasion des courses et du carrousel.

La première représentation, dimanche prochain, se composera de *Don Pasquale*,

opéra-comique en 4 actes, et *Bonsoir, voisin*, opéra-comique en 4 acte.

Ces œuvres lyriques seront exécutées par les artistes dont nous avons publié la liste.

Les personnes qui voudraient se procurer des places pour les trois jours peuvent s'adresser, dès maintenant, chez M<sup>me</sup> Thuau, rue de la Comédie.

## Faits divers.

COMPIÈGNE ET SON HISTOIRE.

Compiègne, aujourd'hui mis en relief par le procès du maréchal Bazaine, est une ville éminemment historique. Presque tous les rois de la première et de la seconde race vinrent l'habiter.

Louis II et Louis V furent enterrés dans l'église de Sainte-Corneille. Cette église a une particularité. Elle a possédé le premier orgue qui ait paru en France.

Charles-le-Chauve avait fait bâtir deux châteaux qui reçurent des modifications sous les règnes de Louis XI, François I<sup>er</sup>, Louis XIV et Louis XV.

Le pont a été construit en 1733. Du huitième au quatorzième siècle, six conciles ont été tenus à Compiègne.

Compiègne, jusqu'au règne de Charles-le-Chauve, s'appelait *Carlopolis*.

Son origine paraît remonter jusqu'aux Romains, et l'on montre encore aujourd'hui aux touristes où fut le camp de César.

L'importance de Compiègne ne date réellement que de Charles-le-Chauve, qui l'agrandit et la fortifia. Il fonda l'abbaye de Sainte-Corneille, où fut déposé le saint-suaire envoyé par Charlemagne.

Le duc de Bourgogne, aidé des Anglais, s'était emparé de Compiègne. Charles VI la reprit en 1415. Le duc de Bourgogne vint l'assiéger en 1430. Jeanne d'Arc en fit lever le siège.

Après son mariage avec Marie-Louise, Bonaparte vint habiter le château, dont il fit meubler à neuf une grande partie.

Louis XVIII s'y arrêta quelques jours avant de faire son entrée à Paris ; il eût dans ce château une longue conférence avec l'empereur Alexandre.

On se rappelle encore les grandes chasses qui y eurent lieu sous Napoléon III.

\* \*

On trouve en ce moment au Jardin d'acclimatation, à Paris, une espèce de lapins, due à de savants et longs perfectionnements dans l'art de croiser les races ; leur succès est si grand que l'on a peine à suffire à toutes les demandes ; ils se reproduisent, heureusement, avec une telle fécondité et une telle rapidité, que l'on n'a aucune crainte de voir s'éteindre cette espèce, dont la peau a la finesse, la richesse de celle du chinchilla, et vaut dix fois le prix de l'ancienne peau de lapin, qui se vendait à peine quelques sous, tandis que la chair de l'animal a gagné tout autant en saveur. Il est à supposer que l'ancien lapin ordinaire aura bientôt disparu devant son nouveau et heureux concurrent.

## Dernières Nouvelles.

M. le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, qui avait passé l'après-midi de dimanche au château de M. Dompierre, dans la vallée de Chevreuse, est de retour à Versailles.

L'état de M. Nélaton a de nouveau empiré pendant la journée de lundi, et après avoir cru l'illustre malade sauvé, on craignait de nouveau très-vivement pour ses jours pendant la soirée.

Le docteur Moutard-Martin devait passer la nuit à son chevet.

Des présidents conservateurs ont été élus au conseil général de Troyes, de Clermont-Ferrand, de Périgueux, où M. Magne a été élu, de Chaumont, Rodez, Aurillac, Pau et Melun.

Des présidents républicains ont été élus au conseil général d'Auxerre, de Bordeaux, de Dijon, de Carcassonne, de Bourges, de Perpignan, de Mende, de Privas.

Les conservateurs l'ont emporté à Rouen, Arras, Draguignan, Beauvais.

Dans cette dernière ville, le duc d'Aumale a été réélu.

Les républicains ont fait passer leur candidat à Laon, Amiens, Privas.

Pour les articles non signés : P. GODZ.

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustré publie dans son numéro de cette semaine :

Explosion de pétrole à Rueil ; une Embuscade carliste en Navarre ; Marchands de couleaux et de poignards à Madrid ; Garde de nuit à Madrid ; une Station de chemin de fer dans l'Estramadure ; le prince Léopold de Bavière et l'archiduchesse Giselle d'Autriche ; la Galerie du palais du Belvédère, à Vienne ; Entrée particulière du palais impérial, à Vienne ; la Grande allée du Prater, à Vienne ; Salon de 1873 : le Jour des Fermages, tableau de M. E. Berne-Bellecour ; Revue comique du mois, par Cham (douze gravures) ; Arbres-bouteilles de l'Australie du Nord. — Rébus, problèmes d'échecs.

Nous devons rappeler l'attention de nos lecteurs sur les primes importantes que l'Univers illustré offre en ce moment au choix de ses abonnés. Jamais un journal n'a présenté au public des primes aussi intéressantes, aussi variées et d'une valeur aussi considérable. C'est grâce à sa situation particulière que l'Univers illustré a pu réaliser une combinaison qui permet aux gens de goût d'enrichir leur bibliothèque des œuvres de l'un des plus illustres écrivains de no-

tre temps : M. Guizot, George Sand, H. de Balzac, Alfred de Vigny, Augustin Thierry. Un numéro contenant les conditions et le détail de ces primes sera envoyé gratuitement et franco à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie à l'administration de l'Univers illustré.

Abonnements, pour Paris et les départements :

Un an : 21 fr. ; Six mois : 11 fr. ; Trois mois : 6 fr. — Le numéro de 16 pages : 35 c. — Par la poste : 40 c.

Administration : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

COURRIER MÉDICAL. — « Les dentifrices du docteur J.-V. BONN nous ont été présentés, et leurs formules soumises à notre examen ; nous n'hésitons pas à déclarer que nous avons pu reconnaître en ces produits les qualités essentielles de tout bon dentifrice ; nous en recommandons l'usage. »

Il est incontestable que l'eau dentifrice du docteur J.-V. Bonn ainsi que sa poudre et opiat sont les produits de ce genre les plus efficaces, les plus agréables et les plus avan-

tageux. Les récompenses aux expositions de Paris 1867, Havre 1868, et son admission à celle de Vienne, confirment encore la vérité de ce dire. Ces produits se trouvent chez tous les marchands de parfumerie. — Dépôt général à Paris, MM. V. Achard et Co, 44 rue des Petites-Écuries. — Fabrique à Pantin.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

## REVALESCIÈRE

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Depuis la cure du Saint-Père par la douce Revalescière Du Barry, et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicieuse Farine de Santé, qui guérit sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celle de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 69,924.

Château de Vauxbuin, près Soissons (Aisne), le 10 janvier.

Dans le village que j'habite une partie de l'année, il se trouve une femme atteinte, au dire de tous les médecins, d'un cancer à l'estomac ; le fait est que depuis deux ans cette malheureuse souffrait des douleurs intolérables. Elle ne pouvait plus rien digérer, et sa faiblesse était si grande qu'elle ne pouvait même les bras lui élever ; enfin chacun attendait la fin de cette agonie, qui devait être bien près de son terme, lorsqu'un mois de mars dernier j'eus l'idée de lui conseiller de prendre de la Revalescière Du Barry. Depuis ce temps, elle se trouve mieux ; les forces reviennent, elle digère et ne souffre presque plus.

DE CHASSELLES, Comtesse de GOURGUE.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 57 6 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 AOUT 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72.	57	50	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	790	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	272	50	1
4 1/2 % jouiss. mars.	83	»	1	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	657	50	2	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	47	50	2
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	Crédit Mobilier	370	»	2	Crédit Mobilier esp., j. juil. et.	402	50	2
5 % Emprunt 1871	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	870	»	1	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	91	50	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	345	»	»	OBLIGATIONS.			
— libéré	90	95	»	Est, jouissance nov.	512	50	2	Orléans	276	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	212	50	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	890	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	272	75	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	412	00	»	Midi, jouissance juillet.	593	75	»	Est	276	»	»
— 1865, 4 %	443	75	»	Nord, jouissance juillet	1003	75	1	Nord	280	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	284	»	»	Orléans, jouissance octobre.	845	»	3	Ouest	272	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	219	50	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	337	50	2	Midi	271	»	»
Banque de France, j. juillet.	4270	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905	»	»	Deux-Charentes	252	50	»
Comptoir d'escompte, j. août.	542	50	»	Compagnie parisienne du Gaz.	700	»	»	Vendée	233	75	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	462	50	»	Société Immobilière, j. janv.	15	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	372	50	»								

### GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai).

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.			
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).			
9 — 02 — — omnibus.			
1 — 33 — — soir, —			
4 — 13 — — express.			
7 — 27 — — omnibus.			

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.			
8 — 20 — — omnibus.			
9 — 50 — — express.			
12 — 38 — — soir, omnibus.			
4 — 44 — — —			
10 — 30 — — express-poste.			

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

#### Tribunal de Commerce de Saumur.

##### FAILLITE RÉGIS-RABOUIN.

Les créanciers de la faillite du sieur Régis Rabouin, marchand, demeurant à Gennes, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu, en la chambre du conseil du tribunal de Saumur, le vendredi 29 août 1875, à une heure du soir.

Le greffier du Tribunal, CH. PITON. (337)

Etudes de M<sup>rs</sup> BAGUENIER DÉSORMEAUX, notaire à Maulévrier, et de M<sup>rs</sup> ALLARD, notaire à Parthenay.

##### A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ.

##### LA BELLE TERRE

DE

##### LA SAULAIE

Commune d'Yzernay (Maine-et-Loire), à six kilomètres de la gare de Maulévrier.

Comprenant :

Une ancienne habitation entourée de douves, étang, pièces d'eau, prés, terres labourables et taillis ; le tout contenant 301 hectares 21 ares 52 centiares.

Divisée en six fermes, dites : la Petite-Saulaie, la Grande-Saulaie, la Mousserie, la Pinière, la Poissonnière et Berny.

Beaux arbres. — Chasse. — Pêche.

Pour traiter, s'adresser auxdits M<sup>rs</sup> BAGUENIER-DÉSORMEAUX et ALLARD, notaires. (335)

##### A VENDRE

D'OCCASION.

##### UN LANDAU

A essieu patent, avec une belle paire de harnais, bouclerie plaquée argent.

DEUX CHEVAUX de carrosse, de huit à neuf ans, s'attelant parfaitement.

S'adresser chez M. FLORISSON, carrossier, rue d'Orléans, n° 71.

##### A VENDRE

D'OCCASION.

DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.

S'adresser au bureau du journal.

##### A VENDRE

D'OCCASION.

##### BEAUX BILLARDS

Avec leurs accessoires.

S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

##### A LOUER

PRÉSENTEMENT.

UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins.

S'adresser à M. FORGE. (98)

##### M. E.-F. FAVREAU

MÉDECIN-VÉTÉINAIRE.

Préviend le public qu'à partir de ce jour il fixe sa résidence à Saumur, et que, provisoirement, il établit son domicile à l'hôtel du Grand-Turc, chez son frère, M. MERCEAU.

##### FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

LE

##### CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom.



##### ENGRAIS RICHE DE BONDY

de la Compagnie Anglaise des Engrais  
DOSAGE GARANTI  
5 à 60/0 d'azote ; 10 à 12/0 d'acide phosphorique assimilable  
Prix : 30 fr. les 100 kilos, livrables à Bondy  
FACILITÉ DE PAIEMENT  
Th. PILTER, agent général, 68, quai Jemmapes, Paris.

## VENTE

### AU RABAIS

## D'OUVRAGES DIVERS

Dictionnaire de FELLER, 8 volumes grand in-8°.

Dictionnaire de la Conversation, 16 vol.

Histoire universelle de l'Eglise catholique, par l'abbé ROUBACHER, 50 vol. in-8°.

Conférences d'Angers, belle édition.

Histoire ancienne, } par ROLLIN.

— romaine, }

MASSILLON, et quantité d'autres ouvrages.

Rue du Marché-Noir.



Ce liquide, dont l'action est instantanée, est complètement inoffensif d'une odeur très agréable et non volatile. Quelques gouttes versées dans une cuiller à café et aspirées par la narine adjacente au côté malade, ont une action immédiate sur les migraines et les névralgies les plus rebelles.

Dépôt dans les principales Pharmacies de France et de l'Étranger. A Saumur : pharmacies Gabelin, rue d'Orléans, et Chedevigne, rue de la Tonnelle. — A Angers : pharmacie Brard, 3, rue Boisnet ; — Pharmacie centrale ; — Gaillard, angle de la rue Desjardins ; — L. Jeuneau, 37, rue Beaurepaire. (253)

Saumur, Imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le